

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION: SNCBForme juridique: Société anonyme, de droit publicAdresse: Frankrijkstraat - Rue de France N°: 56 Boîte:Code postal: 1060 Commune: Saint-GillesPays: BelgiqueRegistre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophoneAdresse Internet¹:Adresse e-mail¹:Numéro d'entreprise 0203.430.576DATE 26 / 04 / 2022 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

 les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 31 / 05 / 2024 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2023 au 31 / 12 / 2023l'exercice précédent des comptes annuels du 01 / 01 / 2022 au 31 / 12 / 2022Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~ ^{sont} ~~ne sont pas~~ ^{sont} identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: 79 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet:¹ Mention facultative.² Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

*Thibaut GEORGIN
Rue Franz Merjay 123, 1050 Ixelles, Belgique*

*Président du Conseil d'Administration
03/05/2021 - 02/05/2027*

*Sophie DUTORDOIR
Pelikaanhof 5, 3090 Overijse, Belgique*

*Administrateur délégué
07/03/2017 - 06/03/2029*

*Filip BOELAERT
Durmestraat 11, 9220 Hamme, Belgique*

*Administrateur
01/01/2017 -*

*Arnaud DEWEZ
Rue Affnay 4C, 4607 Dalhem, Belgique*

*Administrateur
23/12/2022 - 31/05/2027*

*Martine DUREZ
Avenue de Saint Pierre 34, 7000 Mons, Belgique*

*Administrateur
01/01/2017 -*

*Deborah GERADON
Rue Solvay 90, 4100 Bonnelles, Belgique*

*Administrateur
03/05/2021 - 02/05/2027*

*Laurence GLAUTIER
Beukenlaan 14, 3080 Tervuren, Belgique*

*Administrateur
23/02/2018 - 02/05/2027*

*Laurent LEVEQUE
Rue du Château 4, 6140 Fontaine-l'Evêque, Belgique*

*Administrateur
03/05/2021 - 02/05/2027*

*Eric MERCENIER
Avenue d'Andrimont 58, 1180 Bruxelles, Belgique*

*Administrateur
29/11/2019 -*

*An POOT
Mechelsebaan 60, 3140 Keerbergen, Belgique*

*Administrateur
03/05/2021 - 02/05/2027*

*Daan SCHALCK
Olmstraat 17, 9030 Mariakerke (Gent), Belgique*

*Administrateur
10/05/2021 - 31/05/2027*

*Dirk STERCKX
Britspad 9, 8300 Knokke-Heist, Belgique*

*Administrateur
14/10/2013 - 02/05/2027*

*Wouter VAN BESIEN
Sint-Mattheusstraat 3, 2140 Borgerhout (Antwerpen), Belgique*

*Administrateur
03/05/2021 - 02/05/2027*

*Bart VAN CAMP
Tabaksvest 11, 2000 Antwerpen, Belgique*

*Administrateur
01/01/2017 -*

*BV BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises SRL
N°: 0431.088.289
DA VINCILAAN 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: B00023*

*Commissaire
31/05/2023 - 31/05/2026*

Représenté(es) par:

*Michaël DELBEKE
(Réviseur d'Entreprises)
DA VINCILAAN 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: A02323*

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

KPMG Bedrijfsrevisoren BV/ KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL *Commissaire*
N°: 0419.122.548 *31/05/2023 - 31/05/2026*
Luchthaven Brussel Nationaal 1 boîte K, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: B00001

Représenté(es) par:

Tanguy LEGEIN
(Réviseur d'Entreprises)
Luchthaven Brussel Nationaal 1 boîte K, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: A02651

Pierre RION *Commissaire*
(Conseiller) *01/07/2023 - 30/06/2026*
Regentschapsstraat - Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique
N° de membre: Rekenhof - Cour des comptes

Rudi MOENS *Commissaire*
(Conseiller) *01/01/2023 - 31/12/2025*
Regentschapsstraat - Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique
N° de membre: Rekenhof - Cour des comptes

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	9.192.699.587,84	8.912.590.520,21
Immobilisations incorporelles	6.2	21	248.782.697,68	239.565.777,97
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	8.515.169.533,53	8.243.614.870,11
Terrains et constructions		22	1.976.248.119,22	1.940.432.260,67
Installations, machines et outillage		23	646.564.461,21	547.532.469,28
Mobilier et matériel roulant		24	3.816.971.737,36	3.490.403.842,55
Location-financement et droits similaires		25	6.850.205,74	7.272.076,10
Autres immobilisations corporelles		26	669.002.860,16	680.682.178,20
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.399.532.149,84	1.577.292.043,31
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	428.747.356,63	429.409.872,13
Entreprises liées	6.15	280/1	14.459.645,18	14.459.645,18
Participations		280	14.459.645,18	14.459.645,18
Créances		281
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3	414.104.085,72	414.766.601,22
Participations		282	414.104.085,72	414.104.085,72
Créances		283	662.515,50
Autres immobilisations financières		284/8	183.625,73	183.625,73
Actions et parts		284	116.240,35	116.240,35
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	67.385,38	67.385,38

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.242.970.211,54	3.288.664.154,29
Créances à plus d'un an		29	1.260.570.346,42	1.041.627.639,82
Créances commerciales		290
Autres créances		291	1.260.570.346,42	1.041.627.639,82
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	406.519.341,47	428.091.823,43
Stocks		30/36	257.449.049,82	235.417.015,84
Approvisionnements		30/31	252.571.417,42	231.982.196,47
En-cours de fabrication		32	1.691.405,61	1.457.765,01
Produits finis		33	86.109,85	113.364,57
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36	3.100.116,94	1.863.689,79
Commandes en cours d'exécution		37	149.070.291,65	192.674.807,59
Créances à un an au plus		40/41	1.174.231.265,47	1.277.646.338,72
Créances commerciales		40	646.367.656,58	770.231.479,32
Autres créances		41	527.863.608,89	507.414.859,40
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53	244.608.393,33	192.022.084,02
Actions propres		50
Autres placements		51/53	244.608.393,33	192.022.084,02
Valeurs disponibles		54/58	41.498.087,35	224.179.853,12
Comptes de régularisation 6.6		490/1	115.542.777,50	125.096.415,18
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	12.435.669.799,38	12.201.254.674,50

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	7.358.262.930,20	7.555.339.478,34
Apport	6.7.1	10/11	249.022.345,57	249.022.345,57
Capital		10	249.022.345,57	249.022.345,57
Capital souscrit		100	249.022.345,57	249.022.345,57
Capital non appelé ⁴		101
En dehors du capital		11
Primes d'émission		1100/10
Autres		1100/19
Plus-values de réévaluation		12	100.128.221,68	100.201.488,22
Réserves		13	996.331,69	996.331,69
Réserves indisponibles		130/1
Réserve légale		130
Réserves statutairement indisponibles		1311
Acquisition d'actions propres		1312
Soutien financier		1313
Autres		1319
Réserves immunisées		132	996.331,69	996.331,69
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-555.668.051,87	-622.813.970,94
Subsides en capital		15	7.563.784.083,13	7.827.933.283,80
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	1.155.203.012,40	534.278.193,27
Provisions pour risques et charges		160/5	515.316.723,37	534.278.193,27
Pensions et obligations similaires		160	208.668.217,86	237.620.628,85
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163	128.851.858,15	124.301.232,87
Autres risques et charges	6.8	164/5	177.796.647,36	172.356.331,55
Impôts différés		168	639.886.289,03

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.922.203.856,78	4.111.637.002,89
Dettes à plus d'un an	6.9	17	2.642.412.939,27	2.608.014.993,35
Dettes financières		170/4	2.411.352.079,28	2.386.736.527,08
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171	482.319.749,52	475.307.512,05
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	326.388.369,31	327.650.967,93
Etablissements de crédit		173	1.375.387.144,71	1.357.423.126,68
Autres emprunts		174	227.256.815,74	226.354.920,42
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176	23.686,99
Autres dettes		178/9	231.037.173,00	221.278.466,27
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	919.350.734,83	1.160.214.092,61
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	181.326.165,18	379.827.866,22
Dettes financières		43	77.364.008,76	64.829.184,86
Etablissements de crédit		430/8	1.497.595,42	14.860.181,46
Autres emprunts		439	75.866.413,34	49.969.003,40
Dettes commerciales		44	456.018.832,20	472.377.257,24
Fournisseurs		440/4	456.018.832,20	472.377.257,24
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46	161.439.554,60	205.803.390,47
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.176,07	125.484,92
Impôts		450/3	3.353,58	121.662,43
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.822,49	3.822,49
Autres dettes		47/48	43.194.998,02	37.250.908,90
Comptes de régularisation	6.9	492/3	360.440.182,68	343.407.916,93
TOTAL DU PASSIF		10/49	12.435.669.799,38	12.201.254.674,50

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.720.480.546,23	2.443.177.757,22
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.563.319.882,94	2.215.187.323,24
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	-42.434.914,17	17.185.614,42
Production immobilisée		72	131.092.988,30	111.314.451,66
Autres produits d'exploitation	6.10	74	44.872.608,69	38.339.993,40
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	23.629.980,47	61.150.374,50
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.111.349.746,08	2.881.480.181,46
Approvisionnements et marchandises		60	111.188.701,78	111.384.417,64
Achats		600/8	171.328.282,55	148.435.547,19
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-60.139.580,77	-37.051.129,55
Services et biens divers		61	2.430.519.212,71	2.233.349.090,06
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	500.764.079,99	470.754.604,15
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	23.404.291,75	31.579.167,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-18.977.678,88	-84.699.399,57
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	5.769.658,44	7.390.453,91
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	58.681.480,29	111.721.848,27
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-390.869.199,85	-438.302.424,24

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	543.246.503,33	562.519.047,68
Produits financiers récurrents		75	543.246.503,33	562.519.047,68
Produits des immobilisations financières		750	15.029.702,88	1.436.028,44
Produits des actifs circulants		751	49.816.692,94	33.265.366,03
Autres produits financiers	6.11	752/9	478.400.107,51	527.817.653,21
Produits financiers non récurrents	6.12	76B
Charges financières		65/66B	120.401.057,96	106.661.170,74
Charges financières récurrentes	6.11	65	120.401.057,96	106.661.170,74
Charges des dettes		650	108.546.232,35	91.634.622,38
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651	24.746,62	335.949,00
Autres charges financières		652/9	11.830.078,99	14.690.599,36
Charges financières non récurrentes	6.12	66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	31.976.245,52	17.555.452,70
Prélèvement sur les impôts différés		780	37.587.710,38
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat	6.13	67/77	2.418.036,83	71.177,65
Impôts		670/3	2.418.036,83	72.479,63
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	1.301,98
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	67.145.919,07	17.484.275,05
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689	996.331,69
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	67.145.919,07	16.487.943,36

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-555.668.051,87	-622.813.970,94
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	67.145.919,07	16.487.943,36
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-622.813.970,94	-639.301.914,30
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2
sur l'apport	791
sur les réserves	792
Affectation aux capitaux propres	691/2
à l'apport	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-555.668.051,87	-622.813.970,94
Intervention des associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération de l'apport	694
Administrateurs ou gérants	695
Travailleurs	696
Autres allocataires	697

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	
Amortissements	8003	
Autres(+)/(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
Frais de restructuration	204	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8025	
8035	
8045	
8055	
8125P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8075	
8085	
8095	
8105	
8115	
8125	
81312	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056
8126
81313

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	850.359.419,25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	91.792.088,49	
Cessions et désaffectations	8032	85.237,50	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	942.066.270,24	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	610.793.641,28
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	82.572.839,25	
Repris	8082	39.637,97	
Acquis de tiers	8092	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	43.270,00	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	693.283.572,56	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	248.782.697,68	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	
Cessions et désaffectations	8033	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	
Repris	8083	
Acquis de tiers	8093	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024	
Cessions et désaffectations	8034	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8044	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8074	
Repris	8084	
Acquis de tiers	8094	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8104	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8114	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.401.272.842,85
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	178.644.491,46	
Cessions et désaffectations	8171	16.553,99	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	-25.562.486,13	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.554.338.294,19	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	537.455.413,42
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	73.956,55	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	627.365,41	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	-4.592.845,22	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	532.309.159,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	998.295.995,60
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	115.445.232,69	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	1.990.942,50	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	580.828,66	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	-4.752.007,82	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.110.399.334,31	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.976.248.119,22	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.098.675.969,16
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	152.437.587,05	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	-11.302.015,61	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.239.811.540,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	551.143.499,88
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	52.430.643,50	
Repris	8282	7.495,08	
Acquis de tiers	8292	140.741,52	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	-10.460.310,43	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	593.247.079,39	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	646.564.461,21	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.236.124.407,64
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	606.736.037,21	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	-130.744.598,03	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	7.712.115.846,82	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	189.956.367,29
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	-13.509.346,34	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	176.447.020,95	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.935.676.932,38
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	285.596.080,51	
Repris	8283	219.257,08	
Acquis de tiers	8293	6.362,50	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	-149.468.987,90	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	4.071.591.130,41	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	3.816.971.737,36	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.106.910,21
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	17.106.910,21	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.834.834,11
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	421.870,36	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	10.256.704,47	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	6.850.205,74	
DONT			
Terrains et constructions	250	6.850.205,74	
Installations, machines et outillage	251	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	872.938.096,61
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	3.549.075,26	
Cessions et désaffectations	8175	206.662.635,57	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185	167.609.099,77	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	837.433.636,07	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	452.780.591,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	91.823,44	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	22.565.214,84	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245	18.102.191,56	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	448.409.391,75	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	645.036.510,00
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	22.978.893,97	
Repris	8285	210.138,55	
Acquis de tiers	8295	118,80	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	215.646.522,71	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315	164.681.306,15	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	616.840.167,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	669.002.860,16	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.577.292.043,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	760.519.011,65	
Cessions et désaffectations	8176	938.278.905,12	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	1.399.532.149,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	1.399.532.149,84	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.459.645,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	
Cessions et retraits	8371	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	14.459.645,18	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	
Reprises	8481	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	14.459.645,18	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	
Remboursements	8591	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change(+)/(-)	8621	
Autres(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	462.470.205,99
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	462.470.205,99	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	62.000.000,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	62.000.000,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	110.366.120,27
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	110.366.120,27	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	414.104.085,72	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	662.515,50
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	
Remboursements	8592	660.802,46	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change(+)/(-)	8622	-1.713,04	
Autres(+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	116.240,35
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	116.240,35	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	116.240,35	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	67.385,38
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	67.385,38	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
WETENSCHAPSPARK LEUVEN NOORD 0759.838.315 Société à responsabilité limitée Waaistraat 6, 3000 Leuven, Belgique	Actions nominatives	500	33,33		31/12/2022	EUR	727.156,00	-272.845,00
DE LEEWE II 0476.491.021 Société anonyme Brogniezstraat 54, 1070 Anderlecht, Belgique	Actions nominatives	100	100		31/12/2022	EUR	206.568,74	-21.404,14
K.EUR Development 0651.617.195 Société anonyme Heistraat 129, 2610 Wilrijk (Antwerpen), Belgique	Actions sans mention de valeur nominale	1.000	50		31/12/2022	EUR	527.200,00	69.789,00
OPTIMOBIL BELGIUM 0471.868.277 Société anonyme Theresianenstraat 7A, 1000 Bruxelles, Belgique	Actions nominatives	237	24,01		31/12/2022	EUR	1.545.863,00	321.727,00
TERMINAL ATHUS 0419.149.074 Société anonyme Rue du Terminal 13, 6791 Athus, Belgique					31/12/2022	EUR	17.921.009,00	907.203,00

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
RAILTEAM NL818547182B01 Société à responsabilité limitée Stationsplein - De Oost 9, NL1012 AB Amsterdam, Pays-Bas	Actions nominatives	61	25,42		31/12/2022	EUR	57.651,00	-14.678,00
EUROSTAR GROUP 0784.617.657 Société anonyme Place Marcel Broodthaers 4, 1060 Saint-Gilles, Belgique	Actions nominatives	1.800	10		31/12/2022	EUR	1.757.292.779,00	-307.221,00
BENE RAIL INTERNATIONAL 0479.863.354 Société anonyme Hallepoortlaan 40, 1060 Saint-Gilles, Belgique	Actions nominatives	56.573	18,5		31/12/2022	EUR	13.497.317,00	297.226,00
BELGIAN MOBILITY CARD 0822.658.483 Société anonyme Koningsstraat - Rue Royale 76, 1000 Bruxelles, Belgique	Actions nominatives	50.000	50		31/12/2022	EUR	1.730.210,00	-13.621,00
YPTO 0821.220.410 Société anonyme Tweestationsstraat - Rue des Deux Gares 84 boîte A, 1070 Anderlecht, Belgique	Actions nominatives	50	25		31/12/2022	EUR	6.447.445,00	-1.720.337,00
HR RAIL 0541.691.352 Société anonyme Frankrijkstraat - Rue de France 85, 1060 Saint-Gilles, Belgique	Actions nominatives	7.177	100		31/12/2022	EUR	23.120.618,00	9.201.712,00

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<p>EUROFIMA CH Entreprise étrangère Meret Oppenheim Platz 1 boîte C, CH-4051 Basel, Suisse</p>	Actions nominatives	98	49		31/12/2022	EUR	1.556.340.000,00	22.023.000,00
<p>A+ LOGISTICS (EN LIQUIDATION/IN VEREFFENING) FR06475482261 Société anonyme Rue du Chateau 10, 59100 Roubaix, France</p>	Actions nominatives	25.480	9,8		31/12/2022	EUR	-1.855.798,00	36.777,00
	Actions nominatives	1.500	100					

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p><i>GIE Eurail Group NL809837353B01 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique PO Box 2112, NL 3500 GC Utrecht, Pays-Bas</i></p>	<p><i>B</i></p>

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Actions et parts - Montant non appelé	8682
Métaux précieux et œuvres d'art	8683
Titres à revenu fixe	52	18.088.896,34	55.716.775,84
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	226.519.496,99	136.305.308,18
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	85.000.000,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687	1.599.690,84	801.112,99
de plus d'un an	8688	139.919.806,15	135.504.195,19
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Charges à reporter : redevance infrastructure</i>	67.350.326,28
<i>Charges à reporter diverses</i>	16.048.604,49
<i>Produits acquis : protocoles et conventions avec autres opérateurs et réseaux</i>	7.387.156,82
<i>Charges à imputer : intérêts courus et non échus</i>	14.827.469,00
<i>Produits acquis : relatifs au personnel</i>	3.030.994,56
<i>Produits divers acquis</i>	6.898.226,35

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxx	249.022.345,57
(100)	249.022.345,57	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Actions ordinaires

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions

	249.022.345,57	1.053.611.251

8702	xxxxxxxxxxxxxxx
8703	xxxxxxxxxxxxxxx

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	xxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxx

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721
8722
8731
8732
8740
8741
8742
8745
8746
8747
8751

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	20.000.000
8762	2.000.000
8771
8781

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES, TELLE QU'ELLE
RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

Titres avec droit de vote (*)	Nombre d'effets
1) Actions détenus par l'Etat	1.053.611.251
2) Actions de jouissance	20.000.000
Actions de jouissance détenus par FPIM / SFPI	16.616.112
Actions de jouissance détenus par des tiers	3.383.888
(*) 1 droit de vote par action	
1 droit de vote par 10 actions de jouissance	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
<i>Provisions pour autres avantages à long terme</i>	124.431.986,81
<i>Provision pour litiges juridiques</i>	35.227.914,16
<i>Provision à caractère financier</i>	200.296,90
<i>Provision pour risques et charges divers</i>	17.936.449,49

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	181.326.165,18
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	1.262.598,62
Etablissements de crédit	8841	175.563.566,56
Autres emprunts	8851	4.500.000,00
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	181.326.165,18
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	641.466.179,90
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	54.778.404,72
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	172.847.460,76
Etablissements de crédit	8842	245.188.439,43
Autres emprunts	8852	168.651.874,99
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892	23.686,99
Autres dettes	8902	2.178.539,07
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	643.668.405,96
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.769.885.899,38
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	427.541.344,80
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	153.540.908,55
Etablissements de crédit	8843	1.130.198.705,28
Autres emprunts	8853	58.604.940,75
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893
Autres dettes	8903	228.858.633,93
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.998.744.533,31

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	1.267.406.818,46
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	318.053.300,00
Etablissements de crédit	8961	949.353.518,46
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges 9061 1.267.406.818,46

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	1.139.092.791,74
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	327.650.967,93
Etablissements de crédit	8962	584.185.008,07
Autres emprunts	8972	227.256.815,74
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052	230.801.313,01

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société 9062 1.369.894.104,75

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	3.353,78
Dettes fiscales estimées	450

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	3.822,29

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Charges à imputer diverses</i>	2.101.406,29
<i>Charges à imputer : protocoles et conventions avec autres opérateurs et reseaux</i>	1.378.996,29
<i>Charges à imputer relatives au personnel</i>	139.424.041,35
<i>Charges à imputer : intérêts courus et non échus</i>	39.103.099,47
<i>Produits à reporter divers</i>	6.816.893,14
<i>Produits à reporter relatifs au trafic</i>	146.853.054,23
<i>Produits à reporter : financements alternatifs</i>	9.576.751,43
<i>Produits à reporter : NPV</i>	15.185.940,48

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Trafic intérieur de voyageurs		853.532.791,18	725.986.993,64
Subventions		1.326.236.584,67	1.183.221.464,00
Gestion et exploitation des gares et du patrimoine immobilier		146.953.180,56	86.024.386,66
Trafic international de voyageurs		122.242.080,64	104.823.398,02
Entretien et réparation du matériel ferroviaire		113.625.543,75	114.086.126,86
Divers		729.702,14	1.044.954,06
Ventilation par marché géographique			
Marché en Belgique		2.563.319.882,94	2.215.187.323,24
.....	
.....	
.....	
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	2.368.262,74	2.351.682,53
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087
Nombre d'heures effectivement prestées	9088
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620
Cotisations patronales d'assurances sociales	621
Primes patronales pour assurances extralégales	622
Autres frais de personnel	623
Pensions de retraite et de survie	624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635	-28.952.410,99	-87.330.772,98
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	27.641.902,78	30.992.055,92
Reprises	9111	310.667,17
Sur créances commerciales			
Actées	9112	323.230,39	958.104,01
Reprises	9113	4.560.841,42	60.325,76
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	115.830.040,51	84.856.897,04
Utilisations et reprises	9116	134.807.719,39	169.556.296,61
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	5.113.588,69	4.746.915,51
Autres	641/8	656.069,75	2.643.538,40
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	17.676	17.476
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	17.663,0	16.771,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	23.665.690	23.465.177
Frais pour la société	617	1.326.344.560,50	1.240.017.351,42

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	447.566.385,91	489.479.071,39
Subsides en intérêts	9126	19.154.708,19	16.505.617,40
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	3.494.900,38	14.166.819,67
Autres			
NPV		2.145.489,93	2.757.435,88
Différences de change et écarts de conversion		43.072,03	875,10
Autres intérêts perçus		441.060,45	41.214,04
Divers		800.354,85	1.167.583,57
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501
Intérêts portés à l'actif	6502	51.315,28	59.518,93
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	24.746,62	335.949,00
Reprises	6511
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560	200.216,82	184.046,81
Utilisations et reprises	6561	184.007,84	7.401.742,11
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	7.171.493,20	9.067.763,27
Écarts de conversion de devises	655	34,78	5.238.320,84
Autres			
Reprise de subsides en capital en cas de vente		3.079.679,91	6.434.874,00
Divers		952.363,61	802.439,25
Reprise d'amortissements de subsides en capital		180.693,55	292.048,87
Intérêts de retard		142.450,10	72.848,43

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	23.629.980,47	61.150.374,50
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	23.629.980,47	61.150.374,50
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	476.528,68	983.394,69
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	1.101.785,85
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	13.989.241,23
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	23.153.451,79	45.075.952,73
Produits financiers non récurrents	(76B)
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631
Autres produits financiers non récurrents	769
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	58.681.480,29	111.721.848,27
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	58.681.480,29	111.721.848,27
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	58.681.480,29	110.154.515,54
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	6620(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.567.332,73
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690(-)
Charges financières non récurrentes	(66B)
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	6621(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631
Autres charges financières non récurrentes	668
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691(-)

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2.412.885,76
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2.412.885,76
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136
Suppléments d'impôts estimés	9137
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	5.151,07
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	5.151,07
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		36.866.532,37
Provisions		-27.383.770,21
Reprises de réductions de valeur actées dans le passé.		-4.639.219,58
Utilisation de la déduction des revenus définitivement taxés (RDT)		-15.014.136,63
Utilisation de la déduction pour investissements reportée		-40.594.112,88
Amortissements excessifs des logiciels		-1.756.917,29

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
.....
.....
.....
.....

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	1.154.879.241,39
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	1.027.511.084,29
Autres latences actives		
Déduction pour investissement		121.782.338,63
RDT reportés		5.585.818,47
.....	
Latences passives	9144	-76.256.443,36
Ventilation des latences passives		
Réévaluation immobilisations financières		-62.000.000,00
Réévaluations sur immobilisations		-38.128.221,68
.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	721.764.937,79	703.868.076,18
Par la société	9146	258.903.722,05	287.810.451,05
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	280.874,66	289.414,76
Précompte mobilier	9148

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611
Montant de l'inscription	91621
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	1.341.527.646,95
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	1.508.942.791,74
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011
Le montant du prix non payé	92021

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

	Codes	Exercice
Valeur comptable des immeubles grevés	91612
Montant de l'inscription	91622
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés	91812
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

	Codes	Exercice
Placement dans opérations de financement alternatif		58.392.460,62
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Investissements		708.954.459,52
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215	136.502.159,50
Devises vendues (à livrer)	9216	40.292.281,24

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

IRS 661.016.142,93
Garanties personnelles constituées pour compte de tiers - garantie bancaire 31.361.050,86
Garanties personnelles constituées pour compte de tiers - garantie donné vis-à-vis d'Infrabel (CCB II) 108.637.950,41
Engagements pour acquisition de services 623.210.392,66
Engagements pour acquisitions de stocks 218.716.316,08
Constituants de garantie demandées mais non reçues 360.429,53
Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise 14.422.049,08
Litiges juridiques : créances 3.645.164,61
Litiges juridiques : dettes 2.738.984,98
Notes de frais envoyées aux tiers 692.572,11

Exercice
661.016.142,93
31.361.050,86
108.637.950,41
623.210.392,66
218.716.316,08
360.429,53
14.422.049,08
3.645.164,61
2.738.984,98
692.572,11

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Codes	Exercice
9220

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Lignes de crédit obtenues : Etat
Lignes de crédit : autres
Lignes de crédit : filiales
Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise
Engagements opérations de financements alternatifs : dettes
Engagements opérations de financements alternatifs : créances
Garanties reçues
Contribution de tiers dans investissements

Exercice
1.138.007.506,22
175.000.000,00
124.225,55
1.349.159.250,94
362.041.038,61
362.041.038,61
474.982.106,22
4.746.813,01

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	14.459.645,18	14.459.645,18
Participations	(280)	14.459.645,18	14.459.645,18
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281
Créances	9291	1.114.226,16	979.011,81
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311	1.114.226,16	979.011,81
Placements de trésorerie	9321	875.774,45	801.112,99
Actions	9331
Créances	9341	875.774,45	801.112,99
Dettes	9351	24.814.480,09	23.280.632,72
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371	24.814.480,09	23.280.632,72
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431	3.048,89	4.180,25
Autres produits financiers	9441	158,79	211,77
Charges des dettes	9461	273.839,21	44.775,49
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations	9263
Créances subordonnées	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	414.104.085,72	414.766.601,22
Participations	9262	414.104.085,72	414.104.085,72
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282	662.515,50
Créances	9292	2.848.325,22	2.177.136,27
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312	2.848.325,22	2.177.136,27
Dettes	9352	84.841.200,48	88.296.148,96
A plus d'un an	9362	55.500.000,00	60.000.000,00
A un an au plus	9372	29.341.200,48	28.296.148,96

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Le conseil d'administration constate qu'il n'y a pas de critères objectifs ou légaux qui décrivent clairement ce que l'on entend par transactions en dehors des conditions normales de marché telles que décrites dans l'ARdu 10 août 2009. Par conséquent, il n'est pas possible de faire un inventaire des transactions avec des parties liées réalisées en dehors des conditions normales de marché.

.....

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500
9501
9502
9503	748.623,41
9504

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	518.510,56
95061	129.300,00
95062	11.785,83
95063
95081
95082
95083

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice : Valeur comptable	Exercice: Juste valeur	Exercice précédent: Valeur comptable	Exercice précédent: Juste valeur
Swaps d'intérêts (IRS)	Taux d'intérêts	Couverture	661016142	-120.411.806,03	-317.437.748,99	-137.235.326,00	-323.816.219,00
Swaps devises (CCIRS)	Devises	Couverture	114626315	24.295.285,06	28.694.914,42	38.264.673,00	43.973.703,00
Swap d'inflation (CPI)	Inflation	Couverture	1.147.049,00	1.894.221,00
Matières premières (COM)	Matières premières	Couverture	34.078,63	34.100,40	45.080,00	996.918,00

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

.....

Valeur comptable	Juste de valeur
.....
.....
.....
.....

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	559.436,34
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	129.300,00
Missions de conseils fiscaux	95072	11.785,83
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
	9509
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091
Missions de conseils fiscaux	95092
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

REGLES D'EVALUATION

I. LEGISLATION APPLICABLE

Les règles d'évaluation ont été appliquées conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécutions du Code des sociétés et associations. Le cas échéant, lorsque la législation ou les règles comptables usuelles ne fournissent pas d'indications sur la comptabilisation d'opérations de nature exceptionnelle, les écritures comptables sont conformes avec les dispositions de l'article 3:1 de ce même AR et si possible basées sur les avis émis par la Commission des Normes Comptables ou les dispositions du référentiel comptable international IAS/IFRS.

II. DEFINITION DES CONCEPTS GENERAUX

1. Valeur d'acquisition

Par valeur d'acquisition, on entend soit :

- le prix d'acquisition, lequel comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- le coût de revient, lequel s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables au produit ou au groupe de produits considéré ainsi que la quote-part des frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;
- la valeur d'apport, laquelle correspond à la valeur conventionnelle des apports.

Pour les immobilisations incorporelles, corporelles, les stocks et les commandes en cours non financés par des tiers qui demandent une préparation supérieure à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, la valeur de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours de la Société, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

2. Amortissements

Par "amortissements", on entend les montants pris en charges par le compte de résultats, relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, en vue soit de répartir le coût d'acquisition de ces immobilisations sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, soit de prendre en charges ces frais et ces coûts au moment où ils sont exposés. Les amortissements doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Ils doivent être constitués systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Les amortissements sont spécifiques aux éléments de l'actif pour lesquels ils ont été constitués ou actés. Les éléments de l'actif dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont entièrement identiques peuvent toutefois faire globalement l'objet d'amortissements.

L'année d'acquisition d'un actif soumis à un amortissement, la dotation se calcule au prorata temporis, c'est-à-dire en multipliant l'amortissement déterminé sur base annuelle par une fraction comportant, au numérateur, le nombre de mois entiers restant à courir entre la date de mise en exploitation de l'actif et la fin de l'année, et au dénominateur, le nombre 12.

L'année de réalisation de l'actif, aucun amortissement n'est calculé.

3. Réductions de valeur

Par "réductions de valeur", on entend les abattements apportés au prix d'acquisition des éléments de l'actif autres que ceux visés par les amortissements, et destinés à tenir compte de la dépréciation, définitive ou non, de ces derniers à la date de clôture de l'exercice.

Les réductions de valeur doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des dépréciations en considération desquelles elles ont été constituées.

III. RUBRIQUES BILANTAIRES

1. Frais d'établissement

A. Principe

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2. Immobilisations incorporelles

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Sont visés plus particulièrement :

- les frais de développement, au sens de la norme IAS 38;
- les concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires, lorsqu'ils sont acquis de tiers ;
- le goodwill;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent cependant être comptabilisées à l'actif que si :

- l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux;
- il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour la société;
- la société peut contrôler l'actif;
- la valeur d'acquisition de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

B. Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant.

C. Dépréciation

Les immobilisations incorporelles s'amortissent linéairement à partir du 1er jour du mois suivant la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en exploitation effective, selon les rythmes suivants :

- Sites web : 33,33 %;
- Logiciel ERP : 10 %;
- Autres immobilisations incorporelles : 20 %.

Les licences acquises de tiers, pour autant qu'elles le soient pour plusieurs périodes comptables, sont amorties sur ce nombre de périodes.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée d'utilité.

D. Cas particuliers

a) Immobilisations incorporelles générées en interne

Une immobilisation incorporelle résultant d'un développement interne n'est comptabilisée parmi les immobilisations incorporelles que si les différentes conditions suivantes sont démontrées cumulativement :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle, et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, en particulier l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans le cas spécifique des logiciels d'application à usage interne développés par l'entreprise elle-même ou suite à des rachats de sociétés ou de branches d'activités, ne peuvent être considérés comme des immobilisations incorporelles que les coûts découlant de :

- la conception (blueprint fonctionnel et technique);

- la programmation et la configuration;
- le développement des interfaces;
- la documentation technique pour usage interne;
- l'intégration du hardware et le processus de tests.

b) Immobilisations incorporelles dont la durée de vie n'est pas limitée dans le temps

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

3. Immobilisations corporelles

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les actifs corporels qui sont détenus par l'entreprise, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Ne sont toutefois pas considérés comme des actifs immobilisés les biens dont le prix d'acquisition unitaire est inférieur à 1.000 €, à l'exception des ordinateurs, des écrans et des vélos.

B. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Sont toutefois exclus de la valeur d'acquisition:

- les frais inhérents aux études de faisabilité ;
- les frais inhérents à la phase d'étude ;
- les frais généraux des services de direction ;
- les frais généraux des services autres qu'opérationnels ;
- les frais liés à la formation du personnel.

Par ailleurs, le matériel de musée et les œuvres d'art sont évalués soit au prix d'acquisition ou à leur valeur résiduelle soit, si la valeur d'acquisition est inconnue ou s'il s'agit d'un don, au prix de 0,01€ et font l'objet, en cas d'expertise, de réductions de valeur ou de plus-values de réévaluation.

C. Dépréciation

Pour les gares, les bâtiments administratifs, les bâtiments d'habitation et les parkings, la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles est ventilée selon ses différents composants ayant des durées de vie différentes, et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base des taux figurant en annexe 1, à l'exception des terrains, du matériel de musée et des œuvres d'art dont la durée d'utilité est considérée comme illimitée.

L'amortissement prend cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation. Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations corporelles avec une durée d'utilité déterminée sont revues périodiquement. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée d'utilité.

Le montant amortissable est la valeur d'acquisition de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle, pour autant que cette dernière puisse être déterminée de manière relativement fiable et soit importante. Pour les immobilisations corporelles dont la durée d'utilité n'est pas limitée, des réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

Les immobilisations corporelles dont leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente, plutôt que par l'utilisation continue, sont évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente actualisés. Ces immobilisations cessent d'être amorties.

D. Cas particuliers

a) Investissements dans des bâtiments loués

Les investissements réalisés dans des bâtiments loués sont amortis sur la plus courte des deux périodes formées par la durée d'utilité ou la durée du contrat de location.

b) Immobilisations acquises en location-financement

Ces immobilisations sont comptabilisées à la date de début du contrat à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le cas échéant le taux d'emprunt marginal.

c) Immobilisations désaffectées

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement non récurrent pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

4. Immobilisations financières

A. Principe

Figurent sous cette rubrique :

- les participations, quelles qu'en soient l'importance relative, dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation;
- les actions et parts qui ne sont pas constitutives d'une participation, lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à contribuer à l'activité propre de la société;
- les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites sociétés;
- les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

B. Evaluation

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur. Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Pour chaque participation, les titres qui la composent sont considérés comme des actifs fongibles : après chaque acquisition, une valeur moyenne pour ces titres est recalculée, en divisant la valeur totale d'acquisition par le nombre total de titres détenus en portefeuille.

Lorsque le prix d'acquisition d'une participation est libellé en devise, la valeur d'acquisition pour laquelle elle est inscrite dans les comptes est sa valeur d'acquisition en euros, à savoir le montant résultant de l'application du cours de conversion lors de l'acquisition au montant du prix stipulé en devises. Lorsque les montants sont appelés, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'impute à la valeur d'acquisition des immobilisations financières. Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

C. Dépréciation

En cas de modification durable, survenant postérieurement à l'acquisition, et dans un sens défavorable, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur déterminée individuellement.

Le caractère durable de la dépréciation est apprécié sur la base des derniers comptes de la société ou, s'ils existent, des derniers comptes annuels consolidés disponibles, en fonction de :

- l'évolution de la valeur boursière ou de marché, pour autant que cette information soit disponible ;
- la valeur intrinsèque, les résultats de l'entreprise ou du sous-groupe contrôlé par l'entreprise ;
- les résultats de l'entreprise ou du sous-groupe contrôlé par l'entreprise et leurs perspectives d'évolution. Une perte de valeur sur participations dans les sociétés contrôlées, contrôlées conjointement et associées est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Ces participations sont soumises à un test de perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur. La méthode préconisée est le modèle Capital Asset Pricing Model, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Pour les participations non significatives, la valeur recouvrable retenue se base uniquement sur la quote-part détenue par la Société dans les capitaux propres de l'exercice précédent.

Il n'y a pas de test de perte de valeur lorsque l'activité principale de la filiale est constituée par des opérations immobilières qu'elle réalise quasiment exclusivement avec des sociétés du Groupe SNCB.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. Créances à plus d'un an

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les créances qui ont une durée contractuelle de plus d'un an.

B. Evaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

C. Dépréciation

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

D. Cas particuliers

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats au prorata temporis sur la base des intérêts composés des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances ou de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances.

Lorsqu'une créance à long terme n'est pas porteuse d'intérêt ou assortie d'un intérêt anormalement faible, elle fait l'objet d'une actualisation visant à les comptabiliser à sa valeur actuelle, en tout cas si l'effet d'actualisation est significatif.

Pour les créances payables ou remboursables par versements échelonnés, dont le taux d'intérêt ou de chargement s'applique durant toute la durée du contrat sur le montant initial du financement ou du prêt, les montants respectifs des intérêts et chargements courus à prendre en résultats et des intérêts et chargements non courus à reporter sont déterminés par application du taux réel au solde restant dû en début de chaque période; ce taux réel est calculé compte tenu de l'échelonnement et de la périodicité des versements. Une autre méthode n'est éventuellement appliquée que pour autant qu'elle donne, par exercice social, des résultats équivalents.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le bailleur a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au locataire. La société comptabilise les contrats de location-financement en tant que bailleur comme créances pour les montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de location et des valeurs résiduelles non garanties.

6. Stocks et commandes en cours d'exécution

A. Principe

Figurent sous la rubrique "stocks" les actifs :

- détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, notamment les marchandises acquises en vue de leur revente telles quelles, ou sous réserves de conditionnements mineurs;
- en cours de production pour une telle vente, lesquels comportent les matériaux ou matières premières et fournitures déjà intégrés dans le processus de production;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommés dans le processus de production ou de prestations de services, tels que les approvisionnements en matériaux non usinés destinés à être utilisés dans la production.

Figurent sous la rubrique "commandes en cours d'exécution" :

- les travaux en cours d'exécution, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été réceptionnés;
- les produits en cours de fabrication exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les produits sont fabriqués en série de façon standardisée;
- les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les services sont prestés de façon standardisée.

B. Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible de la valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant, et de la valeur nette de réalisation, à savoir le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Les commandes en cours d'exécution sont évaluées selon les principes de l'IAS 11, à savoir la prise en résultats de la marge estimée, en fonction du pourcentage d'avancement. Ce dernier est déterminé par la proportion des coûts déjà encourus à la date de clôture par rapport aux coûts totaux estimés pour réaliser la commande.

C. Dépréciation

Les stocks sont divisés en 3 catégories à savoir les consommables, les pièces de rechange (importantes) et les pièces de rechange non activées.

Périodiquement il y a l'enregistrement régulier d'une réduction de valeur sur stocks suite à l'avis des services techniques.

L'enregistrement d'une réduction de valeur du stock consommable, non directement lié à des immobilisations corporelles clairement identifiées, sera déterminé à condition que la rotation du stock n'a pas eu lieu pendant un an au moins. Le pourcentage de réduction de valeur appliqué sur la valeur des articles est déterminé en fonction du taux connu de la rotation du stock, comme indiqué au tableau ci-dessous:

Nombre d'années maximal de consommation couvert par les marchandises de stock	Nombre d'années sans mouvement									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus
1	100,0									
2	33,3	100,0								
3	16,7	50,0	100,0							
4	10,0	30,0	60,0	100,0						
5	6,7	20,0	40,1	66,7	100,0					
6	4,8	14,3	28,6	47,6	71,4	100,0				
7	3,6	10,7	21,4	35,7	53,6	75,0	100,0			
8	2,8	8,3	16,7	27,8	41,7	58,3	77,8	100,0		
9	2,2	6,7	13,3	22,2	33,3	46,7	62,2	80,0	100,0	
10 et +	1,8	5,5	10,9	18,2	27,3	38,2	50,9	65,5	81,8	100,0

Pour les pièces de rechange importantes considérées comme immobilisations corporelles, un amortissement est comptabilisé au même rythme que d'éventuels amortissements d'immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Une réduction de valeur sera actée pour les pièces de rechange restantes en fonction du rythme d'amortissement des familles de matériel roulant pour lesquelles elles sont détenues.

Des réductions de valeur sont actées sur les commandes en cours d'exécution en cas de marge négative pour la totalité de la perte estimée.

7. Créances à un an au plus

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les créances - commerciales ou non - dont le terme initial est d'un an au plus, ainsi que les créances ou parties de créances dont le terme initial était supérieur à un an, mais qui viennent à échéance dans les douze mois qui suivent la clôture du dernier exercice.

B. Evaluation

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

C. Dépréciation

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Ces réductions sont calculées selon les principes ci-après :

- réductions de valeur à 100 % pour les créances dont le recouvrement est suivi par le service Legal Affairs; - pour les autres créances, dont la date d'échéance est dépassée depuis plus d'un an, une réduction de valeur correspondant à 100 % du montant total de la créance. Celle-ci sera éventuellement atténuée du montant des notes de crédit ne portant pas sur des documents spécifiques et qui sont en solde au moment de l'évaluation de la dépréciation, si des informations spécifiques le justifient, des réductions de valeur complémentaires ou reprises de réductions de valeur aux règles précitées sont actées suivant la spécificité de l'actif et les informations y relatives.

8. Placements de trésorerie

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les créances en compte à terme sur des établissements de crédit ainsi que les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds et qui ne revêtent pas le caractère d'immobilisations financières. Les actions et parts détenues dans des sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ne sont portées sous ce poste que s'il s'agit de titres acquis ou souscrits en vue de leur rétrocession ou si, en vertu d'une décision de la société, ils sont destinés à être réalisés dans les douze mois.

B. Evaluation

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat au prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

C. Dépréciation

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition.

Pour les placements de trésorerie représentés par des actions ou parts, des réductions de valeur sont arrêtées comme suit :

- si la valeur de rétrocession ou de réalisation est connue, une réduction de valeur égale à la différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de rétrocession ou de réalisation est actée le cas échéant;
 - si la valeur de rétrocession ou de réalisation est inconnue, soit :
 - il existe un marché financier liquide et la société ne peut influencer significativement ledit marché : une réduction de valeur est actée de manière à ramener la valeur comptable desdits actifs au niveau le plus bas de leur valeur boursière établie sur base de la cotation du dernier jour de l'exercice.
 - il n'existe pas un marché financier liquide ou la société peut influencer significativement ledit marché : une réduction de valeur est actée de manière à ramener la valeur comptable desdits actifs au niveau le plus bas, soit de la quote-part dans les fonds propres de l'entreprise déterminés sur base des derniers comptes annuels connus, soit de la valeur boursière établie sur base de la cotation du dernier jour de l'exercice.
- Lorsque les réductions de valeur ne se justifient plus, elles font l'objet d'une reprise. Par ailleurs, si des informations complémentaires le justifient, des réductions de valeur complémentaires sont actées dans le cadre du critère de prudence spécifié à l'article 32 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001.

D. Cas particuliers

Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des opérations de financement alternatif sont reconnus au bilan, sauf :

- s'il n'y a pas de mouvements de cash dans les comptes bancaires ;
- et
- les investissements sont constitués auprès :
 - d'Eurofima ;
 - des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure ;
 - des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure conforme à la politique financière de la société;
 - ou
 - des contreparties des opérations.

9. Valeurs disponibles

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les éléments financiers disponibles, telles que les encaisses, les valeurs échues à l'encaissement et les avoirs à vue sur des banques.

B. Evaluation

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale, et corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

C. Dépréciation

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

10. Comptes de régularisation de l'actif

A. Principe

Figurent sous cette rubrique :

- les charges reportées, à savoir les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs;
- les produits acquis, à savoir les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

B. Evaluation

Les charges à reporter, les produits acquis et les prorata d'intérêts compris dans la valeur nominale de dettes sont évalués à leur valeur d'acquisition tout en tenant compte, pour les produits, de leur recouvrabilité.

11. Capital

A. Principe

Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, formé par les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter;
- le capital non-appelé, à savoir la quote-part dont les organes de gestion de la société n'ont pas encore réclamé la libération.

B. Evaluation

Les actions représentatives du capital sont évaluées à leur valeur nominale.

12. Plus-values de réévaluation

A. Principe

Sous cette rubrique figurent les plus-values latentes constatées sur la valeur comptable nette d'immobilisations corporelles ou financières, dans la mesure où elles constituent un accroissement de la valeur intrinsèque du capital investi.

B. Evaluation

Les plus-values de réévaluation sont actées à leur valeur nominale.

C. Dépréciation

En cas de moins-value ultérieure de l'actif réévalué, la plus-value actée est annulée à concurrence du montant non encore amorti.

D. Amortissements

Les plus-values de réévaluation sont amorties à la même cadence que les amortissements des actifs sur lesquels elles portent.

13. Réserves

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les bénéfices des exercices précédents que l'entreprise n'a pas distribués, dans une perspective durable, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires, suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

B. Evaluation

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Subsidés en capital

A. Principe

Figurent sous cette rubrique toutes les aides à l'investissement, prenant la forme de transferts de ressources à une entreprise, dont la condition principale d'obtention est l'achat, la construction ou l'acquisition par tout moyen d'actifs à long terme, et octroyés par :

- la Communauté européenne;
- l'Etat belge;
- les autres pouvoirs publics belges ou étrangers;

ou

- d'autres sociétés publiques ou privées, filiales ou pas.

En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsidés y afférents sont annulés par le biais du résultat financier et ensuite reconstitués en tant que subsidés non affectés également par le biais du résultat financier. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsidés en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés.

B. Evaluation

Les subventions en capital sont initialement évaluées à leur valeur nominale sous déduction des impôts différés afférents à ces subsides..

C. Dépréciation

Les subsides en capital font l'objet d'amortissements linéaires au même rythme que les immobilisations incorporelles et corporelles qu'ils ont financées.

15. Provisions

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain, individualisés en fonction des risques et charges de même nature.

Les avantages accordés au personnel font l'objet de provisions selon les principes énoncés par la norme IAS 19, et sont classifiés dans les 4 catégories suivantes :

- avantages à court terme (jours de congés, congés compensateurs et jours de repos);
- autres avantages à long terme (primes de jubilé, congés liés à l'âge, congés de disponibilité et jours de crédit);
- indemnités de cessation d'emploi (avis 22HR/28HR, , avis 31/32 PS de 1996, avis 38 H-HR);
- avantages postérieurs à l'emploi (cotisation C.S.S. de 0,83 %, couverture hospitalisation des pensionnés et ayants-droits, rentes d'accidents du travail et cotisations syndicales des pensionnés).

Les autres provisions sont évaluées conformément aux principes énoncés par la norme IAS 37, qui prévoit la conjonction de 3 conditions avant de reconnaître la constitution d'une provision :

- l'existence d'une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé;
- la probabilité d'une sortie de ressources est supérieure à 50%;
- la capacité à estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

B. Evaluation

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur base des éléments portés à la connaissance de la Société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi conformément à l'article 32 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et des associations. En application de l'article 50 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, une provision représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Aucune déduction pour impôts différés n'est actée, la SNCB disposant de pertes fiscales cumulées ainsi que d'immunités consécutives aux déductibilités pour investissements.

En ce qui concerne les provisions relatives aux avantages accordés au personnel, celles-ci prennent en compte la reconnaissance des gains et pertes actuariels. Les taux d'actualisation retenus sont les taux des obligations d'entreprise de première catégorie (source : Bloomberg).

Les provisions autres que celles relatives au personnel font l'objet d'une actualisation lorsque le facteur "temps" est significatif. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS (Interest Rate Swap) dont les échéances correspondent à celles des cash-flows attendus.

C. Cas particuliers

a) Provision pour charges d'exploitation de nature environnementale

Sont couvertes par cette provision les charges auxquelles l'entreprise est tenue légalement ou au vu de sa politique générale, de consentir pour :

- attestation de sol à solliciter;
- reconnaissance d'orientation de sol et reconnaissances descriptives de sol à effectuer;
- obligation d'assainissement (dépenses ordinaires).

Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base de la technologie en matière de remise en état de l'environnement susceptible d'être utilisée et sur base des estimations de l'entreprise en matière de coûts à engager.

b) Provisions pour autres avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi

Des provisions sont constituées conformément aux prescriptions de la norme IAS 19 afin de couvrir la valeur actuelle des obligations souscrites par la société en matière d'avantages à long terme, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages de fin de contrat de travail.

La dotation est calculée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées, au sens de la norme IAS 19. Ces provisions concernent plus particulièrement :

- les primes de jubilé;
- les jours de congé liés à l'âge;
- les congés de disponibilité;

- les cotisations patronales à la Caisse de Solidarité Sociale sur les prestations de retraite;
- la couverture hospitalisation pour le personnel qui n'est plus en activité et leurs familles;
- les primes syndicales pour le personnel qui n'est plus en activité;
- les prestations en cas d'accident du travail;
- les interruptions de carrière à temps plein et à temps partiel ;
- les jours de crédit.

Les provisions pour avantages à long terme (primes de jubilé et congés liés à l'âge) ainsi que pour les indemnités relatives à l'avis 38H-HR sont cependant constituées au sein de l'entité qui utilise effectivement (ou qui l'utilisait au moment de la cessation d'activité) le membre du personnel détaché.

c) Litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques reprend, par dossier individuel, le montant actualisé des dépenses estimées pour éteindre l'obligation. Si un remboursement quasi-certain (partiel ou total) est attendu, celui-ci ne sera pas porté en diminution de la provision mais sera constaté à l'actif.

d) Produits dérivés

Les positions non couvertes sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière sont couvertes par une provision correspondante lorsque des pertes latentes sont constatées, à la date de clôture, sur base de leur réestimation à la valeur de marché.

16. Impôts différés

A. Principe

Sous cette rubrique figurent les impôts différés sur subsides en capital et plus-values réalisées. Ils sont estimés au montant normal d'impôts qui serait dû si les subsides et plus-values avaient été imposés dans l'exercice dans lequel ils sont comptabilisés.

B. Evaluation

Les impôts différés sont estimés après déduction de l'effet des réductions d'impôts et exonérations lesquelles, au moment que ces subsides sont comptabilisés, conduiront dans un futur proche à des impôts inférieurs à ceux des subsides et plus-values.

17. Dettes à plus d'un an

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

B. Evaluation

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

C. Cas particuliers

Les dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible sont inscrites au passif à leur valeur nominale; cette inscription s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats au prorata temporis sur base de l'intérêt composé, de l'escompte calculé au taux du marché lorsque ces dettes ont une échéance éloignées à plus d'un an.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat au prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle). Les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des opérations de financement alternatif sont reconnues au bilan si les investissements réalisés y relatifs sont reconnus au bilan, comme décrit au point III.8 D ci-avant.

18. Dettes à un an au plus

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel inférieur ou égal à un an.

B. Evaluation

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

C. Cas particuliers

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat au prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

19. Comptes de régularisation du passif

A. Principe

Figurent sous cette rubrique :

- les charges à imputer, à savoir les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé;
- les produits à reporter, à savoir les prorata de produits obtenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

B. Evaluation

Les charges à imputer, les produits à reporter et les intérêts compris dans les créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

C. Cas particuliers

Les NPV 's (commissions) obtenues dans le cadre des opérations de financement alternatif sont comptabilisées dans les comptes de régularisation du passif, étalées sur la durée de ces opérations.

IV.ANNEXES

1. ANNEXE 1 : DUREE D'UTILITE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants " mid-life " inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Wagons	30 ans
Révisions des wagons	9 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements	Durée la plus courte entre : durée du contrat et durée d'utilité du composant

ANNEXE 2 : ACTIFS ET PASSIFS EXPRIMES EN DEVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

A. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES / NON-MONETAIRES

Toute opération qui conduit à l'établissement d'une position en devises étrangères ou à la réduction d'une telle position est convertie et enregistrée en euros au cours de change au comptant ("cours de conversion"). Pour les actifs et passifs non-monétaires dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devises étrangères, la valeur d'acquisition est égale au montant du prix libellé en devises étrangères multiplié par le cours de conversion. La valeur d'acquisition n'est plus influencée par l'évolution ultérieure du cours de change.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés initialement en euros en utilisant le cours de conversion applicable à la date de l'opération. Ces actifs et passifs monétaires restent libellés en devises; leur contre-valeur en euros subit les variations de cours de la monnaie en laquelle ils sont libellés par rapport à l'euro. Ces variations donnent naissance à des "différences de change" ou à des "écarts de conversion".

En fin d'exercice, les avoirs et/ou engagements, non couverts, libellés en devises étrangères qui subsistent sont réestimés sur base du taux de change observé sur les marchés financiers la veille de la date de clôture des comptes. Cette réestimation donne naissance à des écarts de conversion positifs et négatifs. Un solde net par devise est déterminé et comptabilisé directement en résultat financier (en charges ou en produits selon que les écarts négatifs excèdent les écarts positifs ou pas).

Par poste du bilan, la situation se présente comme suit :

ACTIF

Frais d'établissement	Non-monétaire
Immobilisations incorporelles	Non-monétaire
Immobilisations corporelles	Non-monétaire
Immobilisations financières	Non-monétaire : lorsque les montants non-appelés le sont, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'imputant à la valeur d'acquisition des immobilisations financières.
Créances à plus d'un an	Monétaire : toutefois, les réductions de valeur sur créances sont à considérer comme non-monétaires. La réduction de valeur doit être examinée en parallèle avec la réestimation de la créance et du traitement des écarts de conversion.
Stocks	Non-monétaire
Créances à un an au plus	Monétaire : toutefois, les réductions de valeur sur créances sont à considérer comme non-monétaires. La réduction de valeur doit être examinée en parallèle avec la réestimation de la créance et du traitement des écarts de conversion.
Placements de trésorerie	Monétaire
Valeurs disponibles	Monétaire
Comptes de régularisation	Monétaire et non-monétaire suivant les éléments qui ont générés ces opérations diverses.

PASSIF

Capital	Non-monétaire
Primes d'émission	Non-monétaire
Plus-value de réévaluation	Non-monétaire
Réserves	Non-monétaire
Bénéfice ou perte reporté	Non-monétaire
Subsides en capital	Non-monétaire
Provisions pour risques et charges	Monétaire et non-monétaire
Dettes à plus d'un an	Monétaire : toutefois, les acomptes reçus en devises étrangères représentent des positions de change partiellement dénouées sur créances. La créance sujette à réestimation en clôture est la créance nette tandis que pour l'acompte une différence de change est actée.
Dettes à un an au plus	Monétaire : toutefois, les acomptes reçus en devises étrangères représentent des positions de change partiellement dénouées sur créances. La créance sujette à réestimation en clôture est la créance nette tandis que pour l'acompte une différence de change est actée.
Comptes de régularisation	Monétaire et non-monétaire suivant les éléments qui ont générés ces opérations diverses.

B. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.

Pour les instruments financiers dérivés conclus dans un but de couverture d'emprunts ou de transactions commerciales, les règles comptables sont précisées ci-après :

- IRS (Interest rate swap)

L'objectif de l'entreprise n'est pas de couvrir la valeur d'un actif contre une perte potentielle mais de changer les caractéristiques d'un flux d'intérêt, afin de passer d'un intérêt fixe à un intérêt variable ou vice-versa. Dès le jour de la conclusion et jusqu'à la date d'échéance, le montant notionnel du contrat, avec indication du sens, est inscrit en comptes de droits et engagements, étant entendu que ce montant notionnel n'exprime pas en soi la situation de l'entreprise vis-à-vis des tiers débiteurs et créanciers mais ne constitue qu'un indicateur du montant sur lequel un IRS est conclu.

Les flux financiers relatifs aux IRS sont comptabilisés en rubrique V.A. du compte de résultats. La méthode de comptabilisation tient compte de la substance de l'accord contractuel et de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence, la réalité économique du coût réel de l'endettement étant influencé par ce type d'instrument financier. Si la durée de l'IRS devait excéder celle de l'emprunt, les flux pour cette période seraient imputés en comptes de résultats sous les rubriques IV.C. et V.C..

- Contrats de change à terme

Pour les contrats de change à terme conclus dans un but de couverture spécifique de transactions commerciales, il est procédé à l'enregistrement d'une part du contrat à terme en comptes de droits et engagements et, d'autre part, de l'actif ou du passif dans le bilan au taux de change à terme du contrat. Lors de la clôture des comptes, il n'est procédé à aucune réestimation de l'actif ou du passif, ni du contrat de change à terme.

- IRCS (Interest rate currency swap)

Dès le jour de la conclusion et jusqu'à la date d'échéance, les devises achetées et vendues à terme sont inscrites en comptes de droits et engagements, au cours de couverture.

Les flux d'intérêts sont comptabilisés en compte de résultats conformément aux IRS.

- Provision à constituer

Les positions non couvertes sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière sont couvertes par une provision correspondante lorsque des pertes latentes sont constatées, à la date de clôture, sur base de leur réestimation à la valeur de marché.

ANNEXE 3 : OPERATIONS DE FINANCEMENT ALTERNATIF

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par la société pour le financement essentiellement de matériel roulant.

Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Dans un premier temps, ces immobilisations corporelles restent comptabilisées dans les comptes de la société. Ensuite, ces immobilisations sont décomptabilisées et des créances sont comptabilisées suite aux contrats de location-financement avec des entreprises liées. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus au bilan, sauf : s'il n'y a pas de mouvements de cash dans les comptes bancaires; et les investissements sont constitués auprès:

- d'Eurofima ;

- des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure conforme à la politique financière de la société; - des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure ;

ou

- des contreparties des opérations.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

Informations complémentaires

Bilan social : En vertu du Titre 2, Art.2, §1 de l'A.R. du 11/12/2013 : " Tous les membres du personnel statutaire et non statutaire au service de la SNCB Holding au 31 décembre 2013 sont de plein droit transférés vers HR RAIL à compter du 1er janvier 2014, sans que cela n'entraîne une modification de leur statut juridique ". Devenant ainsi l'employeur unique du Groupe SNCB à partir de cette date, HR RAIL met à disposition de la SNCB et d'Infrabel le personnel nécessaire à l'exercice de leurs activités.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE*Impact des modifications aux règles d'évaluation:*

Étant donné que la SNCB est redevable de l'impôt sur les sociétés pour 2023 et qu'elle prévoit de continuer à le payer dans les années à venir, les règles d'évaluation relatives à l'évaluation des subventions en capital doivent être modifiées.

Afin d'estimer l'impact des pertes fiscales et autres crédits d'impôt, le taux d'imposition effectif pour les 3 prochaines années a été estimé (7,8%).

Au 1er janvier 2023 et au 31 décembre 2023, les impôts différés sur les subventions en capital ont été comptabilisés à 7,8 % sur les subventions en capital en cours (7 827 933 283,80 EUR).

En conséquence, des impôts différés de 37.587.710,38 EUR sont comptabilisés par le biais du résultat en 2023.

Application des règles de continuité

Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources de financement disponibles, il apparaît que la continuité des activités de la SNCB n'est pas compromise. D'autant plus que la SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant allant jusqu'à 1.138 M€ (la SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention de le faire).

Le 3 mai 2023, et faisant suite à la signature du nouveau contrat de service public, Standard & Poor's a publié une opinion de crédit sur la SNCB, confirmant le rating à long terme à A avec une perspective 'stable', ainsi que le rating à court terme à A-1. Le 28 novembre 2023, Standard & Poor's a confirmé à nouveau ces ratings. De même, le 30 novembre 2023, Moody's a publié une opinion de crédit sur la SNCB, maintenant le rating à long terme à A1 avec une perspective 'stable', et son rating à court terme à P-1.

Par conséquent, les comptes 2023 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités de la SNCB.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
Temps plein		1001
Temps partiel		1002
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003
Nombre d'heures effectivement prestées					
Temps plein		1011
Temps partiel		1012
Total		1013
Frais de personnel					
Temps plein		1021
Temps partiel		1022
Total		1023
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003
Nombre d'heures effectivement prestées		1013
Frais de personnel		1023
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120
de niveau primaire	1200
de niveau secondaire	1201
de niveau supérieur non universitaire	1202
de niveau universitaire	1203
Femmes	121
de niveau primaire	1210
de niveau secondaire	1211
de niveau supérieur non universitaire	1212
de niveau universitaire	1213
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134
Ouvriers	132
Autres	133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	17.663,0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	23.665.690
Frais pour la société	152	1.326.344.560,50

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205
210
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305
310
311
312
313
340
341
342
343
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour la société	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour la société	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour la société	5843	5853

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONTRATS

- *Procès-verbal ou rapport spécial sur les décisions et/ou la conclusion d'une opération impliquant un intérêt opposé de nature patrimoniale entre un administrateur et la société et/ou sur les contrats conclus entre l'administrateur unique étant également l'actionnaire unique et la société (article 5:77, §1, article 6:65, §1, article 7:96, §1 et article 7:103, §1 du Code des sociétés et des associations)*

- *Rapport sur les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la société (article 7:231, 3ème alinéa du Code des sociétés et des associations)*

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

d'une société européenne (article 15:29 du Code des sociétés et des associations) ou d'une société coopérative européenne (article 16:27 du Code des sociétés et des associations)

LES COMPTES ANNUELS

de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée en qualité d'associé ou membre à responsabilité illimitée (à ajouter uniquement si les codes A, B, C et D dans la section C-Cap 6.5.2 ne sont pas d'application) (article 3:12, §1, 7° du Code des sociétés et des associations)

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)